

L'article 52 du Règlement

mais de toute manière, il aura des répercussions sur la chaîne alimentaire.

• (2140)

Nous avons vu dans le cas du caribou les effets du déversement se faire sentir à travers la chaîne alimentaire. Qui va payer la note? Quel genre de poursuites au criminel seront intentées à la société responsable devant les tribunaux des États-Unis et les tribunaux internationaux? Il ne suffit pas de dire qu'une personne qui était ou non à bord du bateau et qui s'est déclarée responsable de la catastrophe était employée par une société. Cette société travaillait avec une autre qui avait la responsabilité légale et morale de s'assurer qu'il y avait un système en place (a) pour empêcher un tel déversement et (b) pour le nettoyer s'il se produisait. Cinq heures après l'accident, ils n'avaient même pas envoyé de bateau sur place. C'est inacceptable.

Ce soir, le premier ministre n'est pas des nôtres, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) n'a pas encore pris la parole et le gouvernement canadien ne nous a offert que des excuses. Il a fait marche arrière et s'est pratiquement fait le défenseur de la société incriminée. Le ministre des Transports en particulier (M. Bouchard) a fait l'apologie d'Exxon. Il est temps de revenir au thème principal de la dernière campagne électorale.

Qui va parler au nom du Canada, de la Colombie-Britannique, des pêcheurs et des gens qui voient leur gagne-pain et l'avenir de leurs enfants menacés parce que le gouvernement canadien n'a mis absolument aucun système en place?

Je regrette que les députés de la Colombie-Britannique n'apprécient pas l'aide des critiques des autres partis pour discuter d'une question d'importance nationale. Si elle n'a d'importance que pour la Colombie-Britannique, à vos yeux, vous n'êtes peut-être pas un digne représentant de votre province.

Je crois, quant à moi, qu'elle est d'importance nationale et qu'elle ne devrait pas être considérée comme si elle ne concernait que cette province. C'est pourquoi j'ai été très heureuse d'intervenir et de demander au gouvernement et au ministre de l'Environnement de se porter à la défense du Canada. Commencez à présenter des mesures législatives bien précises. Invitez le premier ministre à téléphoner au président des États-Unis et à signer un accord bilatéral portant sur ces questions essentielles. Prolongez le moratoire au large de la côte de la Colombie-Britannique et commencez à vous occuper des faits et des initiatives à prendre.

[Français]

Ce n'est pas suffisant de dire: Je suis concerné. J'en ai entendu jusque là des «je suis concerné». Maintenant, je veux de l'action. On attend de l'action du ministre et nous, du parti libéral, sommes prêts à appuyer le gouvernement si jamais il est prêt à réagir.

M. le Président: A l'ordre! Je crois que nous avons un recours au Règlement. L'honorable député de Kamloops (M. Riis).

[Traduction]

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il s'agit sans aucun doute de l'un des débats les plus importants au cours de la présente session.

Il est bien connu que nous modifions régulièrement notre Règlement, afin de faciliter les travaux de la Chambre. Or, le Règlement prévoit que ce débat doit se terminer à minuit. Il y a 32 députés de la Colombie-Britannique et bien d'autres députés qui souhaitent encore participer à ce débat, mais en vertu des règles actuelles, moins de 12 pourront le faire.

Je me demande donc, monsieur le Président, si vous ne pourriez pas demander le consentement unanime de la Chambre, afin de permettre aux députés d'intervenir au sujet de cette question essentielle et de participer à ce débat important en ne nous occupant pas de l'heure; tous les députés pourraient ainsi exprimer leur point de vue sur cette question.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Pour que les députés et les gens qui nous regardent comprennent bien la situation, je voudrais préciser que le député de Kamloops (M. Riis) a demandé le consentement unanime, afin de prolonger la tenue de ce débat au-delà de minuit.

En vertu du Règlement, nous devons mettre un terme au débat à minuit, à moins qu'un député ne présente une autre motion entre 23 heures et minuit, afin de prolonger le débat. Pour que cette motion soit rejetée, 15 députés doivent se lever pour s'y opposer. Cependant, le député de Kamloops demande que la Chambre, du consentement unanime, accepte de prolonger le débat après minuit. C'est là la question dont la Chambre est saisie.

L'honorable ministre souhaite obtenir la parole.

M. Charest: Puis-je laisser entendre que la proposition du député de Kamloops (M. Riis) est quelque peu prématurée. Il affirme que nous avons jusqu'à minuit pour débattre cette question et que certains députés souhaitent intervenir. Or, il nous reste encore plus de deux heures. Je ne prétends pas que nous allons exclure la